

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mercredi 18 DECEMBRE 2024**

Délibération n°170_241218

Convention de partenariat entre la Commune et le CAUE dans le cadre du NPNRU du Gol pour l'année 2025.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à quatorze heures, sur convocation individuelle en date du 12 décembre 2024, dématérialisée et affranchie le 12 décembre 2024, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur de la mairie de La Rivière sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. Jérémy TURPIN Mme Marie Ludivine IMACHE M. René Claude MARIMOUTOU M. Jean Michel FLORENCY ¹ Mme Marie Françoise GASTRIN M. Romain GIGANT ¹ Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Mickaël Gérard CHAMAND M. Jean François PAYET M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER Mme Camille CLAIN M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE M. Alix GALBOIS	M. Eric FONTAINE Mme Marie Julie DIJOUX M. Thibaud CHANE WOON MING M. Bernard MARIMOUTOU Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Brice GOKALSING-POUPIA	M. Sylvain ARTHEMISE Mme Marie Joëlle JOVET M. Jérémy TURPIN M. Jean François PAYET Mme Claudie TECHER Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹Ont quitté la salle des délibérations, ne prennent pas part au débat de la délibération n°185 et ne prennent pas part au vote

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.


	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°159 à 174	27	6	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°175	27	6	12	0	Prend connaissance		
Pour les délibérations n°176 à 184	27	6	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°185	27	6	12	2	31	0	0
Pour la délibération n°186	27	6	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°187	27	6	12	0	Prend acte		

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,




Juliana M'DOIHOMA

 <i>Ville de passion!</i>	Conseil municipal - Séance du 18 décembre 2024 Délibération n°170_241218	Pôle Développement Territorial Durable
	Convention de partenariat entre la Commune et le CAUE dans le cadre du NPNRU du Gol pour l'année 2025	NPNRU

I. RAPPORT DE PRESENTATION

Éléments de contexte

Le quartier du Gol a été retenu comme Projet d'Intérêt National pour bénéficier du dispositif financier de l'ANRU. Dans ce cadre, la commune de Saint-Louis a signé le 13 mars 2020 une convention portant sur le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier prioritaire du Gol.

Ce projet structurant et global émane d'un processus de concertation et co-construction avec les partenaires, les habitants, les usagers et les enfants notamment.

A ce titre, un partenariat fort a été noué avec le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) dans la mise en œuvre d'actions participatives et pédagogiques invitant les élèves à se projeter dans le futur en les mettant en à contribution sur l'évolution de la ville et du quartier. Ces missions se concluent par la réalisation d'une production par les élèves, en vue d'une exposition et d'une restitution orale.

Depuis 2018, ces actions de sensibilisation du CAUE se sont déroulées au sein de 3 établissements scolaires du quartier du Gol :

- Ecole élémentaire Pablo Picasso
- Ecole élémentaire Sarda Garriga
- Collège Jean Lafosse

Les projets ainsi menés avec les élèves depuis cinq ans ont démontré leur efficacité. Ces derniers ont pu faire des propositions réalistes et réfléchies pour nourrir le projet de renouvellement urbain à travers les productions (maquettes, exposées, ...) qu'ils ont réalisées eux-mêmes.

L'entrée en phase opérationnelle du projet de renouvellement urbain du Gol et plus particulièrement la déconstruction et reconstruction des écoles maternelles Edmond Albius et élémentaire Sarda Garriga implique un renforcement des relations usagers. En effet, l'ouverture d'une école transitoire, dite de préfiguration, pour accueillir les effectifs de l'école Sarda Garriga est prévue pour janvier 2025 et la déconstruction de l'école Sarda Garriga est prévue en juillet 2025.

Le partenariat avec le CAUE a touché près de 800 élèves du secteur depuis sa mise en place en 2018. Les différentes actions ont porté à la fois sur des sensibilisations au développement durable, aux métiers de l'urbanisme et architecture mais aussi et surtout sur un travail d'appropriation par les élèves de leur environnement direct dans une démarche d'amélioration de leur cadre de vie.

A ce titre, ces travaux ont pu être joints aux différentes consultations de maître d'œuvre afin que soit pris en compte les besoins et souhaits en matière d'aménagement (secteur collège/Gol Bacquet, secteur Kayamb). De plus, des aménagements plus ciblés vont pouvoir se décliner de manière opérationnelle comme pour le square à proximité de l'école Pablo Picasso dans le cadre du dispositif « Petit Aménagement de Proximité ».

Conséquences

Ces actions et l'engouement suscité par celles-ci auprès des élèves, des équipes pédagogiques et des parents, ont démontré leur efficacité et conduisent à poursuivre et à renforcer le partenariat avec la CAUE pour de nouveaux ateliers et interventions entre les mois de janvier et décembre 2025.

En complément de ces actions récurrentes, un renforcement de la mission du CAUE est prévu pour accompagner les usagers des écoles Sarda Garriga et Edmond Albius au travers du déploiement d'une maîtrise d'usage.

Cette maîtrise d'usage a pour objectif de :

- Animer un temps fort auprès de tous les usagers par période (période 1 : fin janvier à fin février / période 2 : mi-mars à mai / période 3 : mi-avril à début juillet / période 4 : octobre à décembre) ;
- Elaborer et créer un support de communication pour promouvoir et informer de l'avancée de l'opération des écoles ;
- Créer des supports pédagogiques en lien avec le projet, le chantier et le fonctionnement de la nouvelle école,

L'intervention du CAUE en 2025 consiste en une mission de sensibilisation et d'animation du public scolaire. Elle comprend des actions au sein :

- de l'école élémentaire Sarda Garriga avec pour thématique : « *Quels aménagements paysagers et pédagogiques à développer dans le cadre des futures écoles du Gol ?* »
- de l'école élémentaire Pablo Picasso avec pour thématique : « *Comment décliner une idée en besoin programmatique d'aménagement ?* »
- du Collège Jean Lafosse : *mission de concertation élèves/professeurs afin de recueillir les idées et propositions pour le futur centre culturel du Gol*

Plan de financement

Actions récurrentes :

Ville de Saint-Louis	Rectorat	DAC OI	Coût total
5 000 €	3 000 €	2 200 €	10 200 €

Mise en place d'une mission de maîtrise d'usage à destination des usagers des écoles Edmond Albius et Sarda Garriga :

Ville de Saint-Louis	Coût total
13 000 €	13 000 €

II. DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention annexé à la présente délibération ;

VU la convention portant sur le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier prioritaire du Gol signée avec l'ANRU le 13 mars 2020 ;

CONSIDERANT l'intérêt de la mission apportée par le CAUE dans la réalisation du NPNRU ;

CONSIDERANT l'engagement de la municipalité en faveur de la politique éducative et de la concertation citoyenne,

Sur proposition de La Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'APPROUVER le projet de convention joint en annexe,

Article 2 : D'ARRETER le montant de la contribution de la commune à 18 000 € au titre de la contribution générale de l'activité du CAUE pour la mission d'une action scolaire et de concertation/maîtrise d'usage dans le cadre du NPNRU du quartier du Gol.

Article 3 : D'AUTORISER Madame le Maire ou son élu(e) délégué(e) dans le domaine de compétence concerné à signer tout document relatif à cette affaire.

Vote : 33 pour



La Maire,

Juliana M'DOIHOMA
Juliana M'DOIHOMA

**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**